



**ICP**

FACULTÉ  
DE DROIT CANONIQUE

L'esprit grand ouvert sur le monde

# Session de formation permanente des personnels d'officialités

Sous la présidence de S. Exc. Monseigneur Joseph de Metz-Noblat,  
Évêque de Langres, Président du Conseil pour les questions canoniques  
de la Conférence des Évêques de France

**26 - 28 JANVIER 2021**

**inscription**

Inscription obligatoire avant le 21 janvier 2021 :  
<https://officialites2021.eventbrite.fr>

Librairie  
**PIERRE  
BRUNET**  
JEAN-DENYS TETIER

# Session de formation permanente des personnels d'officialités

MARDI 26 JANVIER

## Sous la présidence de

S. Exc. Monseigneur Joseph de Metz-Noblat, Évêque de Langres

### 8h45 - 9h15

Accueil des participants – retrait des dossiers

### 9h15 - 9h25

Accueil par **Monsieur l'abbé Ludovic Danto**, Doyen de la faculté de droit canonique de l'Institut Catholique de Paris

### 9h25 - 9h35

Ouverture de la session par S. Exc. **Monseigneur Joseph de Metz-Noblat**, Évêque de Langres

### 9h35 - 9h45

Présentation par le **Révérénd Père Bruno Gonçalves c. o.**, Chargé de la promotion et de la coordination des colloques et journées d'études de la faculté de droit canonique de l'Institut Catholique de Paris

## 1<sup>re</sup> session : La place et le souci des victimes dans les procédures pénales

**Présidence de séance : Monsieur Olivier Echappé**, Conseiller-doyen de la 3<sup>e</sup> chambre de la Cour de cassation

### 9h45 - 10h30

La juste place de la victime et de l'accusé présumés dans la procédure pénale canonique

**Abbé Albert Jacquemin**, Maître de conférences à la faculté de droit canonique de l'Institut Catholique de Paris, Vice-Official de Paris

### 10h30 - 11h15

Identifier et qualifier un délit d'abus spirituel  
**Chanoine Emmanuel Petit**, Président de la faculté Notre Dame et Chargé d'enseignement à la faculté de droit canonique de l'Institut Catholique de Paris

11h15 - 11h30 Pause

### 11h30 - 12h00

Temps de questions

### **12h15 - 13h00**

---

Messe de l'Université à l'église  
Saint-Joseph-des-Carmes présidée par  
**S. Exc. Monseigneur Joseph de Metz-Noblat,**  
Évêque de Langres

13h00 - 14h30      Déjeuner libre

### **14h30 - 15h15**

---

La place de la victime aujourd'hui dans le  
procès pénal étatique  
**Professeuse Morgane Daury-Fauveau,**  
Directrice de l'institut d'études judiciaires  
d'amiens

### **15h15 - 16h00**

---

Entendre et recevoir des victimes dans le  
cadre de la commission indépendante sur les  
abus sexuels dans l'Église  
**Monsieur Jean-Marc Sauvé,** Vice-président  
honoraire du Conseil d'État, Président de  
la commission indépendante sur les abus  
sexuels dans l'Église

16h00 - 16h30      Pause

### **16h30 - 17h00**

---

Temps de questions

# Session de formation permanente des personnels d'officialités

MERCREDI 27 JANVIER

## Sous la présidence de

S. Exc. Monseigneur Pierre-Antoine Bozo, Évêque de Limoges

### 2<sup>e</sup> session : Différents aspects de droit pénal canonique

Présidence de séance : Chanoine Eric Besson, Directeur du Studium de droit canonique de Lyon

#### 9h00 - 9h45

Messe à l'église Saint-Joseph-des-Carmes présidée par S. Exc. Monseigneur Pierre-Antoine Bozo, Évêque de Limoges

#### 9h45 - 10h00

Introduction de la journée par S. Exc. Monseigneur Pierre-Antoine Bozo, Évêque de Limoges

#### 10h00 - 10h45

La collaboration entre l'Église et l'État au sujet des délits les plus graves : l'exemple du protocole entre le Procureur de la République et le diocèse de Paris

Chanoine Emmanuel Petit, Président de la faculté Notre Dame et Chargé d'enseignement à la faculté de droit canonique de l'Institut Catholique de Paris

#### 10h45 - 11h30

La *praxis* du traitement des *delicta graviora* dans les Instituts de vie consacrée  
Révérend Père Benoît Malvaux s.j., Procureur général de la compagnie de Jésus

11h30 - 11h45 Pause

#### 11h45 - 12h15

Temps de questions

12h15 - 14h15 Déjeuner libre

#### 14h15 - 15h00

L'utilisation du précepte notamment dans les causes pénales actuelles  
Abbé Joseph Domingo, Official de Marseille

### **15h00 - 15h45**

---

Les leçons canoniques du *motu proprio Vos estis lux mundi*

**Révérend Père Laurent Marie Pocquet du Haut-Jussé**, Juge ecclésiastique

15h45 - 16h15      Pause

### **16h15 - 17h00**

---

Mettre en œuvre la procédure concernant les abus sexuels des clercs sur mineur :  
présentation du Vademecum de la  
Congrégation pour la doctrine de la foi

**Révérend Père Bruno Gonçalves, c.o.**,  
Promoteur de justice de l'Officialité de  
Besançon, Maître de conférences à la faculté  
de droit canonique de l'Institut Catholique de  
Paris

### **17h00 - 17h30**

---

Temps de questions

### **17h30 - 18h30**

---

Temps réservé pour la réunion des officialités  
qui le souhaitent

# Session de formation permanente des personnels d'officialités

JEUDI 28 JANVIER

## Sous la présidence de

S. Exc. Monseigneur Thibault Verny, Évêque auxiliaire de Paris

### 3<sup>e</sup> session : La préparation au mariage et le procès en constat de nullité de mariage

Présidence de séance : **Monsieur l'abbé Emmanuel Boudet**, Official de Paris et Professeur extraordinaire à la faculté Notre Dame

#### 9h00 - 9h45

Messe à l'église Saint-Joseph-des-Carmes

#### 9h45 - 10h00

Introduction de la journée présidée par **S. Exc. Monseigneur Thibault Verny**, Évêque auxiliaire de Paris

#### 10h00 - 10h45

Prévenir la nullité du mariage par la préparation du mariage : quelques repères  
**Abbé Cédric Burgun**, Vice-doyen de la faculté de droit canonique de l'Institut Catholique de Paris

#### 10h45 - 11h30

Place et utilité du dossier de mariage dans le procès en nullité de mariage  
**Abbé Christian Paponaud**, chargé d'enseignement à la faculté de droit canonique de l'Institut Catholique de Paris et au Studium de droit canonique de Lyon

11h30-11h45 Pause

#### 11h45 - 12h15

Temps de questions

12h00 - 14h15 Déjeuner

#### 14h15 - 15h00

Au sujet du procès matrimonial plus bref devant l'évêque diocésain : quelques points de tension et de résolution

**Monseigneur Jean-Jacques Boyer**, Official de Versailles

#### 15h00 - 15h45

Interdiction de se marier (c. 1077), *vetitum et madatum*

**Monsieur l'abbé Ludovic Danto**, Doyen de la faculté de droit canonique de l'Institut Catholique de Paris

#### 15h45 - 16h15

Temps de questions et conclusion



Le 26<sup>e</sup> édition de la session nationale des personnels des officialités de France présidée par S. Exc. Monseigneur Joseph de Metz-Noblat, évêque de Langres, consoane cette année encore avec les préoccupations actuelles des tribunaux ecclésiastiques.

La première session, présidé par Monseigneur Pierre-Antoine Bozo, évêque de Limoges, s'intéresse non seulement à la place des victimes dans nos procédures mais veut encore plus largement évoquer le souci pastoral de nos institutions à leur endroit. Pour se faire, nous essayerons de qualifier les délits d'abus spirituel ou encore de recevoir la réflexion de différentes instances sur le sujet.

La deuxième session, présidé par S. Exc. Monseigneur Pierre-Antoine Bozo, évêque de Limoges, est réservée à l'étude de la *praxis* concernant le droit pénal dans l'Église. La redécouverte de son usage, notamment dans les cas les plus graves réservés à la Congrégation pour la doctrine de la foi, nous invite à considérer d'un œil attentif ces pratiques qui explicitent l'application des normes.

Avec la troisième session, présidée par S. Exc. Monseigneur Thibault Verny, évêque auxiliaire de Paris, sera notamment évoquée la question du lien entre la préparation au mariage et son incidence dans la procédure en constat de nullité de mariage.

La session 2021 se déroulera sur le campus de l'Institut Catholique de Paris sauf si les conditions sanitaires ne le permettaient pas. Les conférences seraient alors données en ligne et en direct sans rediffusion. Si la session venait à être annulée, les frais d'inscription seront remboursés, sous conditions, selon les modalités prévues par Eventbrite.

N.B. : si la session devait passer en ligne, cela ne pourrait constituer un motif de remboursement

*Image de couverture : gravure allégorique de Jean Chièze (1945). L'artiste a vraisemblablement voulu glorifier le rôle de saint Yves, officiel, saint patron des avocats. Il le représente ici en juge, dominant le riche et le pauvre. La tenue endossée par le juge est celle d'un magistrat actuel d'une cour d'appel, conseiller ou substitut général.*



**ICP**  
FACULTÉ  
DE DROIT CANONIQUE

L'esprit grand ouvert sur le monde

## infos pratiques

**Institut Catholique de Paris**

Entrée : 74 rue de Vaugirard 75006 Paris

Contact : Juliana Duval - [etudes.droit.canonique@icp.fr](mailto:etudes.droit.canonique@icp.fr)

[www.icp.fr](http://www.icp.fr)